

Octobre 2012 – numéro 1

Bonjour à tous, vous avez entre les mains le deuxième numéro des élus au CHSCT de la Haute-Garonne. Ce petit journal fait le point des comptes rendus de séances, des brèves sur la santé au travail et de l'actualité revendicative en matière d'hygiène et de sécurité.

Les élus du 31



Le vendredi 14 septembre 2012 était convoqué le troisième CHS-CT de l'année. Les représentants CGT sont intervenus dès le début de la séance, pour parler des missions dévolues

au secrétaire du CHS-CT (actuellement tenu par Solidaires Finances).

Nous demandons dès réception de la lettre de mission de Bercy pour cette nouvelle fonction, un ajout au règlement intérieur, concernant la suppléance du secrétaire. Cette demande a pour but de fixer des règles de fonctionnement pratiques à tous et ce dans le cas d'une urgence de caractère exceptionnelle (danger grave et imminent pour un ou des agents). Le procès verbal du 15 juin 2012, a été approuvé à la majorité des représentants, suite à la demande des représentants CGT de fixer un calendrier sous quinze jours des visites énoncées précédemment (bureaux de douanes de Cahors et de Blagnac). Nous demandons la même chose pour le CHS-CT spécial de la trésorerie des Carmes à Toulouse, prévu de longue date.

La CGT avait demandé d'inscrire à l'ordre du jour du précédent CHS-CT, l'examen des projets et travaux immobiliers à la cité administrative : en effet, lors d'une réunion convoquée par le Préfet le 3 février, la CGT avait fait remarquer que ces projets n'étaient jamais examinés, ni discutés par aucun CHS-CT et que les représentants des personnels étaient en permanence mis devant le fait accompli et qu'en conséquence les CHS-CT concernés devaient être saisis. Ainsi, sur décision de notre CHS-CT, une réunion avec les responsables de la cité administrative de Toulouse et le CHS-CT 31 a eu

lieu le 12 septembre dernier, en présence du président, du secrétaire, de l'inspecteur santé et sécurité du travail, ainsi que du médecin de prévention, concernant le projet de la nouvelle entrée à la Cité.

Deux agents des Finances Publiques, étant concernés par l'accueil du public, cette réunion avait pour but de permettre à notre comité, de faire des propositions et des recommandations avant le lancement des travaux.

Ce projet, datant de 2002, à été suspendu pendant de nombreuses années, suite à la mise en place de la REATE (déconcentration de certaines administrations centrales au niveau préfectoral) et de la RGPP (gestion immobilière de l'Etat par France domaine, avec beaucoup d'économies à la clé...).

Pour l'heure diverses remarques de l'ISST ont été notées, notamment le manque de luminosité et de sécurité pour les agents à l'accueil.

Il nous faudra être vigilant dès le lancement des travaux pour que conformément au décret 82-453, le préfet associe les médecins de prévention à ce projet.

La CGT dispose de 3 sièges sur 8 au CHSCT 31 : 3 titulaires et 3 suppléants.

Pour les titulaires, un représentant DGFIP (Alain PRANDO), un de l'INSEE (Thierry CARRIERE) et un des Douanes (Olivier BALZER).

2 suppléants viennent de la DGFIP (Jean-Marc SERVEL et Patrick PLANCASSAGNE) et un des Douanes : David CAPUS (DNSCE)

Nous avons également recours à des experts : Dominique FICHTEN lors du dernier CHSCT.

Dominique FICHTEN (CGT Finances Publiques) est intervenu en tant qu'expert, en relai des revendications et des luttes sur le sujet de la Cité Administrative :

.....Entre la présentation du projet de nouvelle entrée à la cité et la réalisation, dix ans se sont écoulés ! Cela dénote des dysfonctionnements dans nos pratiques et cela fait aussi justement dix ans que les syndicats CGT des administrations de la cité et l'intersyndicale portent deux exigences :

la participation des représentants des personnels de la cité au comité de gestion, qui est une instance informelle et la création d'un CHS, puis maintenant d'un CHSCT spécial de la cité.

De ce point de vue, nous considérons qu'il y a des avancées positives avec la convocation d'un CHSCT informel par la Préfecture le 25 septembre, même si nous n'avons pas encore l'ordre du jour et que l'organisation de cette réunion est bien loin des principes des CHSCT ; la CGT proposera d'ailleurs d'inscrire la création du CHSCT spécial de la cité à l'ordre du jour ; la prise en compte par ce CHSCT, la discussion et les décisions prises le 15 juin dernier témoignent aussi de ces avancées (**Dernière minute ! Dans un courrier du 20/09, la préfecture annonce la création prochaine d'un CHSCT pour tous les agents de la Cité... A suivre donc...**)

Sur le sujet de la cité, nous mettons au débat les réflexions générales et points particuliers suivants : D'abord, les résultats de l'étude en février 2012 sur l'avenir de la cité ont retenu notre attention ; bien que le Préfet se soit montré partisan du maintien de la cité sur le site actuel, les conclusions de l'étude mettent en avant la proposition d'une construction neuve sur un autre site (Jolimont sur les terrains du CEAT) comme solution la moins onéreuse (40 millions d'euros à financer au lieu de 66 millions d'euros de réhabilitation). L'engagement de financements importants sur le site actuel exige donc l'abandon du scénario de délocalisation.

Nos revendications reposent essentiellement sur l'objectif « d'information systématique des représentants des personnels, des projets et travaux immobiliers » et notamment de discussion de leurs impacts sur les conditions de travail, ce qui est aussi maintenant dans les prérogatives des CHSCT.

Sur la méthode, nous pensons qu'il faut inverser ce qui se pratique depuis longtemps ; l'idéal serait de partir des besoins, des missions de services publics, de l'organisation du travail pour décider des travaux immobiliers en conséquence. Et non pas de définir d'abord des travaux immobiliers pour y adapter ensuite les agents et l'organisation du travail.



Lors de la réunion du 3 février, nous avons fait remarquer au Préfet que les projets qu'il nous présente ne sont discutés, ni validés dans aucun CHSCT par les représentants des personnels. Autre aspect plus grave, c'est que l'Etat qui est chargé de

faire respecter les lois et règlements en la matière dans le privé, se dégage de sa responsabilité d'employeur dans ce domaine ce qui peut apporter beaucoup de discrédit à son action.

Plusieurs exemples sur la cité en témoignent (faux certificat d'habilitation, montage d'un sas de décontamination à l'envers, par l'entreprise en charge du désamiantage du bâtiment B, pas dépôt de plan de confinement à l'inspection du travail pour le désamiantage d'un autre bâtiment, recours à des entreprises qui utilisent de la main d'œuvre au noir, vices de formes et procédures, etc.) alors que les moyens et les compétences sur place de l'Etat ne sont pas sollicités et mis en synergie.



C'est pourquoi nous revendiquons un espace d'information, de discussion et d'élaboration pour les personnels et leurs représentants ; les principes des récents CHSCT nous semblent aller dans ce sens.

Pour les syndicats CGT, je voudrais insister sur plusieurs aspects concrets :

- **le parking de la cité** : la réunion du 3 février acte une cession partielle du terrain à l'université Capitole pour la construction d'équipements sportifs ; la faculté s'engagerait à compenser le nombre de places manquantes équivalent à 250 ! Non seulement nous n'avons trouvé aucun acte officiel de cession, mais encore moins la garantie de cette compensation ! La dépêche du Midi relate la semaine dernière l'intervention de Mme Duflot pour la cession de terrains de l'Etat aux collectivités locales pour construire des logements sociaux, et là aussi le parking de la cité est à nouveau évoqué ! Notre inquiétude porte donc sur la garantie des places de stationnement disponibles pour nos administrations à compétence départementale et régionale.
- **Les accueils du public** : en dix ans, les réalités ont énormément changé ! le document établi par la Préfecture le 3 février pointe 1000 à 3000 visiteurs par jour. L'accueil du Travail comptabilise 19 000 usagers par an, les Finances publiques 83000 avec un pic de 17000 en mai pour la campagne d'impôt sur le revenu.

L'accueil est devenu un sujet majeur, primordial avec la multiplication des actes d'incivilités et des agressions physiques et verbales ; il est plus que nécessaire d'y prêter beaucoup plus d'attention ; la semaine dernière encore, un incident a été relevé à la DREAL, lors de la délivrance de licences de transports. Il y a plusieurs mois, la Direction des

Finances publiques a du faire appel à la présence d'un vigile dans le hall d'accueil du bâtiment D.

Le climat social actuel confirme un haut niveau de risques potentiels. D'autant plus que le phénomène de souffrance au travail des agents à l'accueil perdure lui aussi : les insuffisances des effectifs, les questions d'organisation du travail soulèvent les critiques d'une majorité d'agents.

C'est bien dommage que le projet de nouvelle entrée n'ait pas donné lieu à une réflexion si modeste soit elle sur ces questions : Pourquoi n'y aurait-il pas des guichets d'accueil, d'orientation du public auxquels participent des agents de toutes les administrations ? Pourquoi ne pas délivrer, à certains moments, certains imprimés ? N'y a t il vraiment rien à faire pour soulager les équipes actuelles et mieux répondre aux besoins du public ? Dans ce sens, je partage l'avis et les remarques de Monsieur Renda sur l'isolement des deux agents dans ce futur espace d'accueil ainsi que les propositions d'amélioration.

La sécurité des agents et du public : L'effraction à 1 heure du matin le 25 juillet dernier de la caisse à l'accueil du bâtiment D a révélé l'absence de

déclenchement de l'alarme anti-intrusion ; nous ne savons toujours pas si cette alarme fonctionne aujourd'hui, ni pourquoi le volet métallique qui protège la vitre qui a été cassé n'est pas remplacé ? Plusieurs mois auparavant, lors de l'agression d'une collègue par un contribuable, les chefs de services et représentants des personnels ont découvert qu'ils ne connaissaient pas le système d'alarme et de protection en cours.

Il y aurait bien besoin de faire le point sur tout le système de sécurité de la cité administrative. Les mesures contre les fuites d'eau au Pôle de Recouvrement Spécialisé ne sont pas à la hauteur des risques : les prises d'électricité ont été déplacées là où l'eau ne coule pas... par contre, un système de récupération d'eau par une gouttière le long d'une poutrelle en béton dans une grande poubelle continue à faire grand effet au public à l'entrée de ce service ! La capacité de réaction de la DRFiP est limitée au cadre commun : les travaux d'étanchéité seront réalisés en novembre... Ces quelques exemples montrent l'étendue des problèmes actuels et les difficultés à les résoudre.

Un avis défavorable du CHSCT, voté à l'unanimité, est rendu pour dénoncer le manque de concertation des agents de la cité à tous les projets immobiliers en cours ou à venir et qui ont un impact direct sur leur vie au travail.



Dans la continuité de l'ordre du jour, la responsable DRFiP sur les conditions de travail présente la mise en place à la DGFIP, **d'un tableau de bord de veille sociale et la création d'espaces de dialogue** dans chaque service où les agents sont invités à parler des problèmes rencontrés lors de l'exercice de leurs missions.

Dernière minute à la Direction Générale des Finances Publiques : le comité national de suivi du plan d'action sur les conditions de vie au travail a acté un droit d'initiative exclusif des agents et des organisations syndicales pour l'organisation d'un Espace de dialogue !!

Pour la CGT, cet outil va dans le bon sens, en mettant l'agent en situation d'acteur. Encore faudra t-il que soit réellement pris en compte les problèmes récurrents vécus dans les services avec la mise en place de nombreuses réformes structurelles et les suppressions d'emplois, qui n'ont fait qu'accentuer le mal être au travail. Nous pensons que cette démarche est identique à l'évaluation et à la prévention des risques prévus par le document unique, seul outil juridique à ce jour fixant les responsabilités de l'employeur.

Pour autant, cette veille sociale (généralisée bientôt à tous les agents du ministère, avec la création d'indicateurs de vie et de santé au travail pour les douaniers) permettra d'avoir une approche plus fine que les unités de travail du DUERP).

Concernant le solde du budget du CHSCT Haute Garonne, (76420 euros), les élus CGT ont vivement contesté que les 40.000 euros de cofinancement des travaux de la trésorerie de Carbone (décision du CHSCT de Septembre 2011) ne sont pas programmés dans les propositions d'actions présentées au comité. La DGFIP à l'origine de la demande ne semble pas pressé, à verser sa part financière.

Nous rappelons tout de même que les agents de Carbone n'ont toujours pas de local social adéquat ! Seraient-ce les prémisses de la future règle d'or ?

Pour le reste des dépenses de fin d'année, les représentants du personnel ont refusé les devis suivants :

- Achat de caissons « anti-suicide » (en réalité caisson de rangements !) pour 20.000 euros. Cette demande très mal formulée de l'assistante de prévention DGFIP nous paraissant déplacée au regard des autres demandes...
- Achat de vingt plans de travail pour la DGFIP : Il s'agit de matériel de travail à la charge de l'employeur... Jusqu'où oseront-ils aller ?

Le reste des actions sont votées et programmées pour la fin de l'année 2012. Si les dépenses prévues ne sont

pas effectuées d'ici la fin 2012 et pour ne pas perdre l'argent, nous demandons de l'utiliser pour financer des lampadaires à faible intensité dans les services

Le secrétaire du CHSCT, nous présente ensuite un diaporama concernant la visite du nouveau site de **l'Isle en Dodon**. Le déménagement devrait intervenir le 22 Octobre prochain. Nous rappelons que la DRFIP 31 avait oublié de présenter ce dossier en CHS-CT et voulait passer en force sur ce dossier. Elle prétend maintenant qu'elle a bien voulu retarder l'installation des collègues dans la nouvelle trésorerie (SIVOM) alors qu'en fait les travaux n'étaient pas achevés.

Sur la visite de l'ISST au bureau des douanes de Auch en Mai 2012, nous intervenons sur l'absence de DTA, et demandons, faute d'un document d'expertise amiante fournis par l'ancien propriétaire, qu'une nouvelle étude soit mise en place dès le prochain comité de début d'année prochaine. Il semble que depuis, le document à été produit...

Concernant le rapport des médecins de prévention de la Haute Garonne, nous nous étonnons que ne nous soit pas remis à ce jour, les autres rapports concernant les visites des agents douaniers en poste dans les autres départements de Midi-Pyrénées. Nous demandons que des solutions rapides soient mises en place, en lien si possible avec les assistants régionaux de médecine de prévention, pour répondre à cette nouvelle cartographie (que l'on nous a imposé et à laquelle nous sommes toujours opposé !) Le président s'engage à récupérer ces rapports médicaux au plus vite.

Nous tenons aussi à dénoncer le malaise (voir le mal être) des médecins de prévention face à l'augmentation des surveillances médicales particulières et le manque de moyens (humains, matériels) que cette fonction subit actuellement.

Sur le même registre, le ministère demande aux CHS-CT de prendre position sur une nouvelle cartographie des points de consultations. Pour la Haute Garonne, actuellement quatre centres existent (INSEE, DNSCE, Délégation du centre ville et St Gaudens). Ce nouveau projet, prévoit la fermeture du point médical de l'INSEE et réduit les passages sur celui de la DNSCE, faute de moyens pour les deux médecins départementaux.

Les représentants du personnel ont du mal à prendre position face à des décisions qui concernent autant la mission des médecins de préventions que la demande des collègues en termes de santé. **Un avis très réservé est donc donné sur ce nouveau schéma médical...**

Questions diverses : sont abordés les thèmes du contrôle des conteneurs, les problèmes de température et courant d'air à la BSE de Blagnac et les casques antibruit pour la BSI d'Albi lors des contrôles d'avion privé sur la piste de l'aéroport de Rodez-Marcillac





HYGIÈNE
SÉCURITÉ

Suivez toute l'actualité du Comité Hygiène et Sécurité Conditions de Travail Ministériel (CHSCTM) sur le site de la Fédération des Finances :
<http://www.finances.cgt.fr/>

Retrouver toutes les publications de la Fédération des Finances CGT

HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET VIE AU TRAVAIL

INFO

numéro #54
MARS 2012

Compte rendu du CHSCT-M du 26 janvier 2012

Élection du secrétaire du CHSCTM

Président : M. Jean-Marie...
Secrétaire : M. Jean-Marie...
Membres : M. Jean-Marie...
Membres : M. Jean-Marie...

Le plan ministériel Santé Sécurité et conditions de travail 2012-2014

Le plan ministériel Santé Sécurité et conditions de travail 2012-2014 vise à améliorer les conditions de travail des agents de la Fonction Publique de l'État.

CHSCTM
INSTANCE INFORMELLE
DU 02 JUILLET 2012

Il a été décidé de publier les comptes rendus des CHSCTM de la Région Occitanie de la Haute Garonne et de la Région Occitanie de la Haute Garonne.

RÉCAPITULATIF DES DOSSIERES DE FINANCEMENT PRÉSENTÉS

Le CHSCTM a reçu 10 dossiers de financement présentés par les agents de la Fonction Publique de l'État.

DENOMINATION	NATURE DU RISQUE	TYPES DE FORMATION	DESCRIPTION DE LA FORMATION	DÉCISION DU PRÉSIDENT
DOCFIP 01	Risque Psycho-social	Etude et formation	Formation sur le thème de la santé au travail.	OUI
DOCFIP 02	Risque Psycho-social	Formation	Formation sur le thème de la santé au travail.	OUI
DOCFIP 03	Risque coïncident	Formation	Formation sur le thème de la santé au travail.	OUI
DOCFIP 04	Risque coïncident	Formation	Formation sur le thème de la santé au travail.	OUI
DOCFIP 05	Risque coïncident	Formation	Formation sur le thème de la santé au travail.	OUI
DOCFIP 06	Constatants postérieurs	Post-évaluation ergonomique	Post-évaluation ergonomique.	OUI

Groupe de Travail Expert Amiante
Vendredi 09 mars 2012

Guide Prévention des Risques Amiante dans la gestion des Bâtiments

1- Guide Prévention des Risques Amiante dans la gestion des Bâtiments

Objectifs : Prévenir les risques liés à l'amiante dans les bâtiments.

Le guide vise à aider les gestionnaires de bâtiments à identifier les risques liés à l'amiante et à mettre en place des mesures de prévention.

Le guide a été élaboré par le Groupe de Travail Expert Amiante de la Fédération des Finances CGT.

Le guide est disponible sur le site de la Fédération des Finances CGT.